



## Compte rendu CHSCT du 25/06/2012

Présents :

M REBEIX, Président du CHSCT,

DDFIP : M MESA,

Assistant de prévention : M PARISOT (DDFIP),

Mme COLAS (Inspectrice Santé et Sécurité au Travail)

FO : Mme BRAMI et M HERVE

CGT : M CARNEC et MICHEL

Solidaires : MMES METIVIER, MENET et DUMOND, M QUELLEC (secrétaire CHSCT)

Secrétaire animateur : M PRIGENT,

Expert DDFIP : M CECIL (Division BILI)

Absents excusés : MME ANFRAY, M YVET (CGT)

Ouverture de la séance par le Président du CHSCT à 9h00, le quorum est atteint, les travaux peuvent débuter.

Déclarations liminaires.

Réponses de M REBEIX :

Les organisations syndicales ont raison de réclamer, il y a des situations difficiles et elles sont connues. Le problème des effectifs est connu mais conforme au TAGERFIP.

Il est pris acte du début de la formation des chefs de services aux risques psychosociaux (RPS). La centrale a connaissance du caractère imparfait de la formation.

Il est toutefois noté des progrès dans leur recensement malgré des outils perfectibles.

Pour la direction, le réseau est très dense dans le département, voir trop dense.

Pour les OS, une des causes de RPS, c'est la charge importante de travail.

Puis il est passé à l'ordre du jour modifié.

### **1.Approbation du procès-verbal du CHSCT du 08/03/2012.**

Approuvé à l'unanimité.

### **2.Suivi des avis et décisions du CHSCT (08/03 et 12/04/2012).**

Pour la délibération 0 concernant la modification du règlement intérieur (RI) : Il y a une attente très importante de la réponse de la centrale, qui précise que la modification ne peut se faire que par le CHSCT ministériel.

Cette réponse pour les OS va en contradiction avec l'article 24 du dit RI

Pour la délibération 1 concernant le nombre de réunion ordinaire du CHSCT : le président propose d'en faire un minimum de 5. Les OS prennent note.

Pour la délibération 2 concernant l'envoi des informations aux membres du CHSCT : pour le

président, la délibération n'apporte rien au RI. Mais il est bon de rappeler le règlement.

Pour la délibération 3 concernant les accidents de service : Le CHSCT est informé tout de suite et à partir de cela, il se détermine pour diligenter une enquête ou pas.

Pour la délibération 4 concernant le calendrier des visites de sites : pour le président, les visites de sites sont prévues et encouragées par le ministère. Mais pour le président, ces visites ne sont pas des moments privilégiés pour l'expression des agents en ce qui concerne les RPS.

Pour la délibération 5 concernant le calendrier des enquêtes : pour le président, le CHSCT n'a pas à se substituer à l'employeur, et se demande quel est l'intérêt de la multiplication des enquêtes et de visites.

Pour la délibération 6 concernant les crédits alloués au fonctionnement du CHSCT : le budget est restreint et de ce fait les actions à mener devront être priorisées. Un point sera fait à chaque séance sur les actions menées.

Suspension de séance de 10h00 à 10h30.

Pour la délibération 7 concernant le délit d'entrave : le président précise que dans la fonction publique le délit d'entrave n'est pas applicable et que la faute inexcusable de l'employeur n'est pas prévu dans le code de la fonction publique mais dans celui de la sécurité sociale.

Pour la délibération 8 concernant l'entretien des locaux : s'agissant d'un marché national, le CHSCT a déjà alerté le CHSCT M des problèmes d'hygiène.

Pour les délibérations 9, 10 et 11 concernant les RPS, la formation d'un comité de pilotage et la prévention des risques : le président rappelle que les RPS sont inscrits dans le plan ministériel de santé sécurité au travail. De ce fait, la formation d'un comité de pilotage semble prématuré, mais que Mme GERVAIS coordinatrice à la DRH peut intervenir pour présenter la démarche initiée par le CHSCT de l'Hérault sur le sujet.

### **3.Compte rendu de la visite du site Collinée Merdrignac.**

Le compte rendu est lu par le secrétaire du CHSCT Le constat est affligeant tant au niveau des RPS que de la salubrité et de la sécurité des locaux.

La réponse de la direction est la suivante : Il y a manque de personnels et des problèmes de personnels dus à une rotation trop importante. Il y a eu une proposition de regroupement, qui a été rejetée par les OS et surtout par les élus.

Il est prévu de mettre des effectifs suffisant au 01/09/2012, mais il est à noter que le site n'est pas ou peu demander.

La société ONET est intervenu le 12/06 pour une intervention supplémentaire de nettoyage pour un coût de 250 euros. Actuellement, il n'y a pas de retour de la part du chef de service.

Les agents de service de la DDFIP, interviendra pour nettoyer et débarrasser les archives.

Du matériels (bureaux) devraient être redéployés très rapidement à Collinée-Merdrignac, et vers d'autres services.

Propositions du CHSCT : enlèvement des moquettes sur les 2 structures, pose de stores et modification de l'éclairage.

Propositions de la direction : remplacement du mobilier, réaménagement d'un poste (art 26), au delà pas de solutions immédiates. Logiquement, il faudrait faire un plan d'action avec les collectivités.

Demande du CHSCT : En vertu de l'article 23 du RI, demande d'enquête sur l'arbre des causes, sur ce qui a entraîné cette situation dégradée tant matérielle qu'humaine. La commission devra être composée d'un représentant par OS, un représentant de l'Administration, le médecin de prévention (MP), l'inspectrice santé et sécurité au travail (ISST) et l'assistant de prévention (AP).

L'ISST explique que l'arbre des causes est une priorité.

Modification de la délibération 11, avec le remplacement de ARACT par la CECAFI, vote à l'unanimité du CHSCT

#### **4.Examen des points suivants :**

Les registres santé et sécurité au travail :

Fiche de ménage au CDIF de Saint-Brieuc : Lors des absences des agents, il est demandé au remplaçant de faire en priorité les toilettes, entre les étages 3 et 4 au détriment du reste. Si cela n'est pas fait, c'est que le message est sans doute mal relayé.

Fiche de ménage à Abbé Garnier à Saint-Brieuc : lors des absences de courte durée, certaines tâches doivent être allégées pour faire en priorité les sanitaires et les poubelles. Il y a création d'un poste A pour la gestion du site.

Fiche chaussures de sécurité géomètres : les chaussures ont été remises à leur destinataire le 19/03.

Fiche température au CDIF de Saint-Brieuc : pas de solutions concrètes, si ce n'est une proposition de pose de film de protection solaire ou un test de vitrage. Le CHSCT rappelle que la température idéale pour le travail sédentaire est de 21°C et qu'à partir de 30°C, il y a un danger

Fiche de signalement à Dinan : L'agent ne souhaite pas de suite, ni courrier l'agresseur ne sachant pas lire. Le CHSCT rappelle sa position d'un dépôt de plainte systématique afin d'enrayer rapidement la spirale des agressions.

Comptes-rendus des exercices d'évacuation : les exercices sont en cours sur les différents sites.

Rapport de visite du site de Dinan (salle gourdine) : le problème de la fuite sur le toit n'est toujours pas réglé. Le CHSCT rappelle la fiche hygiène et sécurité de décembre 2010, qui signalait déjà le problème et qu'à ce jour rien n'a encore été fait.

Fiche d'accident de travail Abbé-Garnier Saint-Brieuc : Chute sur sol glissant. La pose de chevalet « sol glissant » doit être effectuée lors de chaque lavage du sol.

#### **5.Définition d'une procédure d'examen d'une déclaration de RPS avérée (procédure globale).**

Lorsqu'il y a une urgence avérée, comment est mise en œuvre la procédure.

Durant les heures de services, il convient de prévenir d'abord Mme MAHE (AFIPA Ressources Humaines) qui informe le médecin de prévention. A défaut, il convient de contacter M MESA (AFIP Ressources Humaines), et en troisième lieu Mme LUCE-GAGNA (Inspectrice Ressources Humaines).

En dehors des heures de services, il convient de prendre l'attache des autorités locales pour mettre la personnes en sécurité.

Demande de rappel par le CHSCT de la définition du harcèlement moral.

#### **6.Point financier.**

Proposition des travaux à Collinée Merdrignac, en fonction des moyens.

#### **7.Questions diverses.**

Un recensement est fait par la centrale pour des travaux exceptionnels de mise en conformité pour l'accessibilité.

Projet de fusion des trésoreries de Saint-Brieuc Amendes et Banlieue. Une information sera donnée aux agents et le CHSCT sera associé à la démarche.

Un audit est mené sur les frais de déplacement, le CHSCT demande que les conclusions lui soient remises.

Le CHSCT rappelle qu'en ce qui concerne le DUERP, la phase de recensement ou d'actualisation

doit obligatoirement être fait tous les ans. Un groupe de travail doit se réunir en fonction de l'emploi du temps de M MESA.

Pour la trésorerie de Lannion, l'éclairage du dernier étage a été maintenu, ce qui n'est pas satisfaisant, mais le coût des travaux a été plus important que prévu.

Le prochain CHSCT se tiendra le 20 septembre 2012.

Fin de la séance à 17h50.

**Force Ouvrière demande :**  
**l'amélioration des conditions de travail, qu'elles soient matérielles ou humaines,**  
**la prise en charge du stress des agents,**  
**la création d'emplois statutaires,**  
**la prise en charge psychosociale de chaque agent avant qu'il y ait un accident,**

**Rappel :**

**Il est demandé aux collègues qui rencontrent des difficultés liées à l'hygiène et à la sécurité de remplir le cahier CHS informatisé. Il est accessible par le site départemental ULYSSE 22, dans la rubrique les agents, santé et sécurité au travail, registre Hygiène et Sécurité :**

**DDFIP 22 : [http://dfp220.intranet.dgfip/vie-pratique/sante\\_securite/registre.htm](http://dfp220.intranet.dgfip/vie-pratique/sante_securite/registre.htm)**

**Transmettez ensuite une copie avec la réponse du chef de service à votre représentant au CHSCT:**

**Michèle BRAMI (titulaire) : [michele.brami@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:michele.brami@dgfip.finances.gouv.fr)**

**Bruno HERVE (suppléant) : [bruno.herve@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bruno.herve@dgfip.finances.gouv.fr)**

**et une copie dans la boîte de FODGFIP :**

**FO DGFIP : [fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)**

**adresse du site FO DGFIP 22 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>**